CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Envoyé en préfecture le 30/07/2018
Reçu en préfecture le 30/07/2018
Affiché le 30/07/2018
ID : 013-281300038-20180730-CONC_2018_58-AR

Arrêté CONC_2018_58

Le Président
Georges CRISTIANI

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le vendredi 27 juillet 2018

Arrêté portant ouverture par le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône, pour le compte des Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du concours sur titres avec épreuve d'Infirmier Territorial en soins généraux de classe normale - Session 2019.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- **VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006** modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- **VU le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012** portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,
- **VU le décret n°2012-1415 du 18 décembre 2012** fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux,
- **VU le recensement des besoins** effectué par les Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les Vergers de la Thumine - CS10439
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix-en-Provence Cedex 02
tél. 04 42 54 40 60 fax. 04 42 54 40 61

Envoyé en préfecture le 30/07/2018
Reçu en préfecture le 30/07/2018
Affiché le 30/07/2018
ID : 013-281300038-20180730-CONC_2018_58-AR

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône organise au titre de l'année 2019, pour le compte des Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un concours sur titres avec épreuve d'Infirmier Territorial en soins généraux de classe normale.

ARTICLE 2 : 19 postes sont ouverts à la session 2019 du concours d'Infirmier Territorial en soins généraux de classe normale.

ARTICLE 3 : Les dossiers de candidature pourront être retirés **par courrier** et à l'accueil du **Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône**, boulevard de la Grande Thumine – CS 10439 – 13098 AIX-EN-PROVENCE cedex 02 (tél. 04.42.54.40.60) du **mardi 16 octobre 2018 au mercredi 21 novembre 2018 inclus**.
Les dossiers devront être soit déposés jusqu'à **17 h 30 à l'accueil du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône**, soit postés **avant minuit** au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le **jeudi 29 novembre 2018** (le cachet de la poste faisant foi).

Toute demande par **courrier** devra **impérativement** être accompagnée d'**une enveloppe format 32 x 23** affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 150 grammes libellée aux nom et adresse du candidat.

Les dossiers d'inscription sont à retirer **uniquement auprès du service concours du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône**. Les demandes d'inscription adressées en dehors des dates mentionnées dans le présent arrêté ou à un autre Centre de gestion que le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône seront considérées comme non conformes et donc refusées.

ARTICLE 4 : Les candidats pourront également se pré-inscrire sur le site Internet du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône (www.cdg13.com, rubrique concours) **du mardi 16 octobre 2018 au mercredi 21 novembre 2018 à minuit.**
Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription ainsi rempli, le signer, le compléter des pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble au Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, boulevard de la Grande Thumine - CS 10439 - 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 02, au plus tard à la **date de clôture des inscriptions le jeudi 29 novembre 2018** (le cachet de la poste faisant foi).
Faute d'envoi dans les délais du dossier imprimé, la pré-inscription en ligne sera annulée.
Les captures d'écran ou leurs impressions ainsi que les photocopies de dossiers ne sont pas acceptées.
Pour être recevables, les candidatures doivent comporter à la fois le dossier d'inscription dûment complété et signé et les pièces obligatoires requises.

ARTICLE 5 : L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du **lundi 1er avril 2019** dans le département des Bouches-du-Rhône.

Envoyé en préfecture le 30/07/2018
Reçu en préfecture le 30/07/2018
Affiché le 30/07/2018
ID : 013-281300038-20180730-CONC_2018_58-AR

ARTICLE 6 : Le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de prévoir plusieurs centres d'examen pour accueillir le déroulement de l'épreuve orale.

ARTICLE 7 : La liste des membres du jury sera établie par décision ultérieure.

ARTICLE 8 : L'arrêté d'ouverture du concours sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, de la délégation régionale du CNFPT et du Pôle Emploi.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 10 : La Directrice du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à toutes les collectivités du département ainsi qu'aux Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à Monsieur le Préfet du département des Bouches-du-Rhône.

Georges CRISTIANI